



Régate de Noël

IND

Grade 5C

AVIS DE COURSE

Samedi 3 décembre 2022

Etang du Bois Joalland (Saint-Nazaire)

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RCV
- le présent avis de course,
- les instructions de course

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles uniquement en version électronique sur notre site Internet <https://www.snos-voile.fr/>, le vendredi 2 décembre 2022 à partir de 12h

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site internet (adresse ci-dessus)

3.2 Pendant qu'il est en course : A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes

- Dériveurs

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

4.3 Les bateaux admissibles doivent **obligatoirement** s'inscrire en ligne sur notre site Internet <https://www.snos-voile.fr/> en remplissant le formulaire d'inscription : jusqu'au vendredi 2 décembre 2022 18h. **ATTENTION, AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR DE L'INSCRIPTION NE SERA ACCEPTEE.**

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 5 € pour les adhérents du SNOS Voile et de 10€ par bateau non adhérent au SNOS Voile

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription : La confirmation devra être faite uniquement sur place par les entraîneurs pour les mineurs. Briefings prévus à 11h00.

6.2 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 11h30

7 LES PARCOURS

Les parcours seront des parcours construits.

8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9 CLASSEMENT

9.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

9.2 Le classement des bateaux se fera sous les règles des temps compensés. Un classement par classe sera possible à partir de cinq bateaux identiques.

9.3 Le score d'un bateau doit être le total des scores de ses courses.

Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

10 PROTECTION DES DONNÉES

10.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

11 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.

» En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

12 PRIX

Des prix seront distribués comme suit dans chaque catégorie : Filles : 1^{ère} 2, 3 Garçons : 1^{er}, 2, 3